

## Dossier d'information communal sur les risques majeurs



Madame, Monsieur,

La sécurité est l'une des préoccupations majeures de la municipalité face aux divers risques auxquels la population de notre commune peut être exposée : risques météorologiques, risques naturels, risques technologiques,...

Toute population soumise à des risques majeurs a le droit à une information dite « préventive » afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics et les mesures de sauvegarde à respecter. Un arrêté préfectoral rend cette information obligatoire pour toutes les communes du Rhône. Le présent dossier d'information communal sur les risques majeurs (**DICRIM**) permet à chacun d'entre vous de prendre conscience de ces risques, de mieux les appréhender afin d'y faire face.

Conformément à la réglementation en vigueur votre commune a également élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (**PCS**) destiné à organiser l'action des services communaux en cas de survenance d'un évènement important.

Je vous remercie de prendre connaissance de ce document, ainsi que du Plan Communal de Sauvegarde, disponible en mairie.

La sécurité civile est l'affaire de TOUS; chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Le Maire, M. Franck Brunel

### Appels d'urgence

Pompiers	18 ou 112
	114 pour personnes sourdes ou malentendantes
SAMU	15
Police	17
Gendarmerie	04 74 04 84 31
Beaujeu	
ENEDIS	0972 675 069
GRDF	0800 473 333
Eau	0977 401 130

### Collectivités, Services publics,..

Mairie	04 74 04 28 40
Préfecture	04 72 61 60 60
Com. Communes	04 74 66 35 98
Météo	<a href="https://vigilance.meteofrance.fr/fr/rhone">https://vigilance.meteofrance.fr/fr/rhone</a>
Crues Rhône	<a href="http://www.vigicrues.gouv.fr/territoire/18">www.vigicrues.gouv.fr/territoire/18</a>
Saône	
Radios FM	France Info 105.4 France Inter 101.1

### **Alerte et information de la population :**

Les dispositifs d'alerte suivants pourront être utilisés: la sirène de la commune, les sites [fr-alert \(https://fr-alert.gouv.fr/\)](https://fr-alert.gouv.fr/), [Panneau Pocket](#), les réseaux sociaux. La commune de Chiroubles pourra également alerter la population en utilisant un véhicule muni d'un haut-parleur.

**MAIRIE DE CHIROUBLES**

**Le Bourg - 64, Impasse de la Mairie**

Email : [secretariat@chiroubles.fr](mailto:secretariat@chiroubles.fr)

Panneau Pocket : <https://app.panneaupocket.com/ville/616671528-chiroubles-69115>

**Tel 04 74 04 28 40**

**69115 Chiroubles**

Site internet : [www.chiroubles.fr](http://www.chiroubles.fr)

# Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un évènement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.



Le risque majeur se caractérise par:

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes
- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

## A quels risques sommes-nous exposés à Chiroubles ?

Le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) élaboré par la préfecture du Rhône met en évidence les risques majeurs suivants: risque sismique, de mouvements de terrains, d'exposition au radon.

Par ailleurs, un plan de prévention des risques naturels d'inondation pour l'Ardière a été prescrit.

Le transport de matières dangereuses par route, les risques météorologique et sanitaire doivent également être pris en compte au même titre que le risque d'attentat et les risques de rupture ou de pollution du réseau d'eau potable.

Le présent dossier aborde tous ces risques.



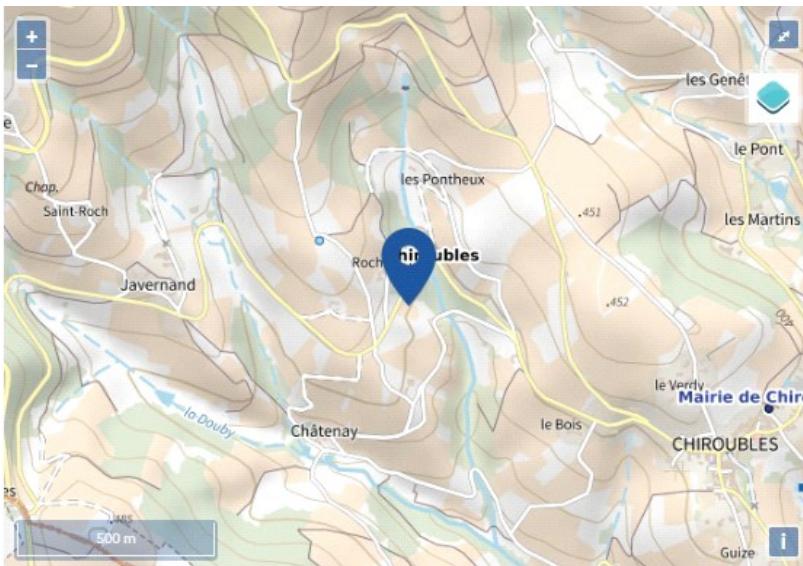
### Pour votre information:

- <https://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/La-securite-civile/Les-risques-majeurs/Les-risques-majeurs-dans-le-Rhone/Le-Dossier-Departemental-sur-les-Risques-Majeurs>
- <https://www.rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-protection-de-la-population/La-securite-civile/Les-risques-majeurs/Les-risques-majeurs-dans-le-Rhone/Risques-inondations>
- [https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaître-les-risques-près-de-moi/rapport2?form-adresse=true&isCadastral=false&city=Chiroubles&type=municipality&typeForm=adresse&codeInsee=69058&lon=4.654952&lat=46.184339&go\\_back=%2F&propertiesType=municipality&adresse=69115+Chiroubles](https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaître-les-risques-près-de-moi/rapport2?form-adresse=true&isCadastral=false&city=Chiroubles&type=municipality&typeForm=adresse&codeInsee=69058&lon=4.654952&lat=46.184339&go_back=%2F&propertiesType=municipality&adresse=69115+Chiroubles)



## Le risque d'inondation

Chiroubles est impactée par le PPRNi de l'Ardières, prescrit par la préfecture du Rhône



Légende :



Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Le plan de prévention des risques naturels d'inondation PPRni de l'Ardières- prescrit le 03/01/2019 concerne au total 17 communes de la CCSB.

La Commune de Chiroubles est exposée au risque d'inondation par une crue torrentielle ou par une montée rapide de cours d'eau

L'inondation peut entraîner un risque de coulée de boues dans les zones pentues de la commune.

**QUE FAIRE EN CAS D'...**

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

# INONDATION ?

**Avant une inondation**

- RENSEIGNEZ-VOUS auprès de la mairie sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- FAITES RÉALISER un diagnostic de vulnérabilité de votre maison
- PRÉPAREZ votre kit d'urgence 72 heures avec les objets et articles essentiels
- PRÉVOYEZ les dispositifs de protection à installer : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- AMÉNAGEZ une zone refuge à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation OU IDENTIFIEZ un lieu à proximité pour vous réfugier

**Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte**

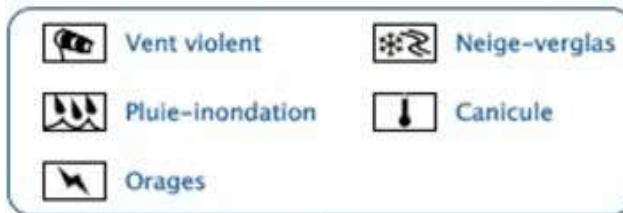
- ÉLOIGNEZ-VOUS des cours d'eau, des berges et des ponts
- REPORTEZ tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- N'ALLEZ PAS CHERCHER vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- INFORMEZ-VOUS sur les sites Météo-France et Vigicrues
- INSTALLEZ les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- COUPEZ, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- RÉFUGIEZ-VOUS dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- NE DESCENDEZ PAS dans les sous-sols ou les parkings souterrains

**Pendant toute la durée de l'inondation**

- NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE**, 30 cm d'eau suffisent à emporter une
- ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours
- RESTEZ À L'ABRI**, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités
- RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités



## Les risques climatologiques



- Météo France édite 2 fois par jour à 6h00 et 16h00 une carte de « vigilance météorologique » qui attire l'attention sur la possibilité d'occurrence d'un phénomène météorologique dangereux dans les 24 heures qui suivent son émission.

Le niveau de vigilance vis-à-vis des conditions météorologiques à venir est présenté avec une échelle de 4 couleurs:

**(Vert)** Pas de vigilance particulière

**(Jaune) Etre attentif** à la pratique d'activités sensibles au risque météorologique ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont en effet prévus ; se tenir au courant de l'évolution météo.

**(Orange) Être très vigilant** : phénomènes météos dangereux prévus. Se tenir informé de l'évolution météo et suivre les consignes.

**(Rouge) Vigilance absolue** : phénomènes météos dangereux d'intensité exceptionnelle. Se tenir régulièrement informé de l'évolution météorologique et se conformer aux consignes.

### PENDANT UNE TEMPÈTE

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- Si vous devez sortir, soyez prudent.

### APRÈS UNE TEMPÈTE

- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.
- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre. - Contactez votre mairie pour une éventuelle reconnaissance de catastrophe naturelle de la commune.

Dans le cas d'une évacuation décidée par les autorités, la population en sera avertie par la radio

## Les risques climatologiques: les bons réflexes



Enfermez-vous  
dans un  
bâtiment



Fermez portes  
et volets



Ne montez pas  
sur un toit



Ne prenez pas  
votre véhicule



Ne restez pas  
sous les lignes  
électriques

**En cas d'épisode caniculaire**, veiller à porter une attention particulière aux populations à risques, notamment les personnes âgées dépendantes ou non, les personnes à mobilité réduite,

Renouveler les messages sanitaires traditionnels :

- Limiter les déplacements
- Boire abondamment
- Privilégier les locaux aérés / ventilés
- Fermer les volets pendant les heures chaudes
- A l'extérieur, se couvrir la tête



## Les risques de pollution ou de rupture du réseau d'eau potable

Le risque peut être aussi bien d'origine technologique que naturelle.

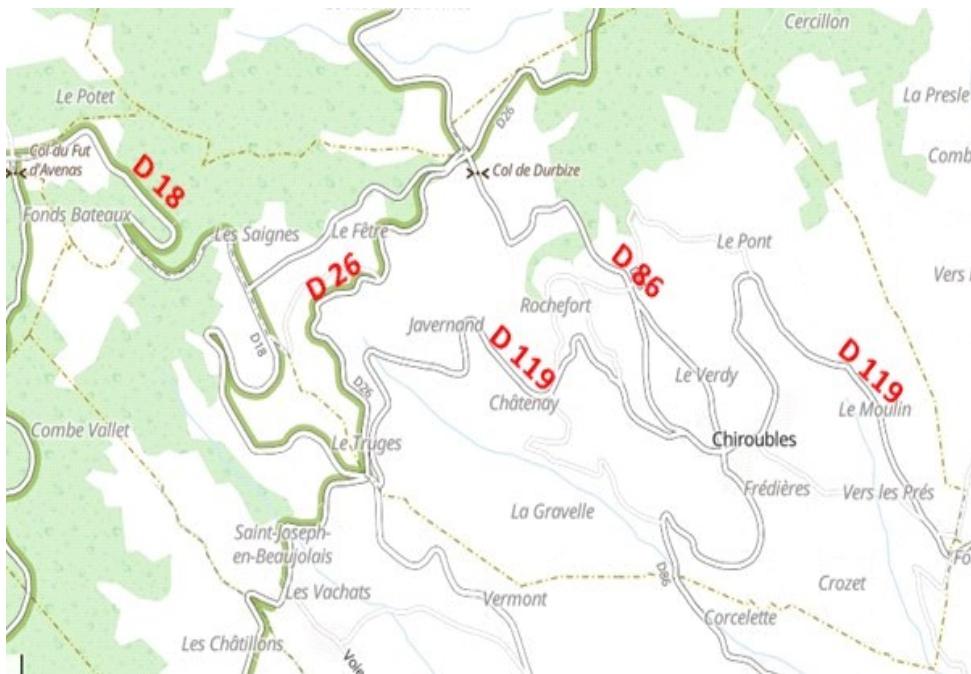
La distribution de l'eau est assurée par la Société SUEZ qui organise une astreinte 24h/24, 365 jours par an.

### Que faire en cas de pollution ou de coupure d'eau?

- Alerter la Mairie: **04 74 04 28 40**
- Eviter d'utiliser l'eau du robinet pour des besoins alimentaires
- Alerter la Sté **SUEZ** qui assure une permanence téléphonique 24 h/24 et 365 j /an
- Numéro d'urgence SUEZ: **0 977 401 130**



## Le risque de transport de matières dangereuses par route



La commune est concernée par le risque de transport de matières dangereuses (essence, fuel,...) résultant d'un accident routier sur les voies de circulation la traversant, en particulier les départementales:

**D 18, D 26, D 86 et D119.**

Les enjeux peuvent être humains, économiques et environnementaux.

Trois types d'effets peuvent être associés à ce risque: une explosion, un incendie ou un dégagement de nuage毒ique.

### Que faire en cas d'accident routier :

#### Composer le 18 et avertir la Mairie

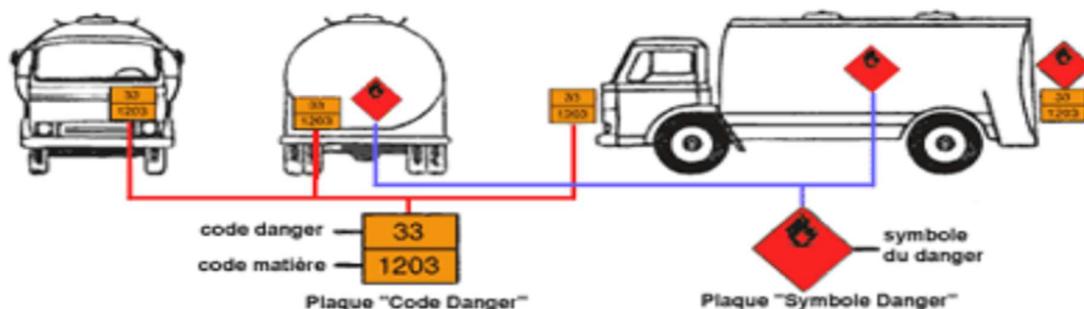
- Signaler la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement...
- Recenser les éventuels intoxiqués
- Recenser les besoins éventuels d'évacuation et d'hébergement
- Eviter de fumer et d'utiliser le téléphone portable à proximité du lieu de l'accident,

**Protéger** : pour éviter un « sur-accident », baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et faire éloigner les personnes à proximité.

Dans la mesure du possible, **sans se mettre en danger**, identifier le produit chimique transporté par les symboles figurant sur les plaques signalétiques des réservoirs : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les camions ou les citerne permettent d'identifier les risques :

- Plaque orange : code danger et code matière (2 nombres)
- Plaque rouge: symbole noir : nature du risque (inflammable, explosif, toxique,...)

**Avertir la Mairie** afin que celle-ci informe les communes limitrophes qui peuvent être rapidement impactées par l'accident (incendie, toxicité) selon la direction et de l'intensité du vent.





## Les risques de mouvement de terrain

La commune de Chiroubles est concernée par le risque de retrait-gonflement d'argile, les chutes de blocs et les glissements de terrain ainsi que les risques de coulée de boue (voir § inondation) .

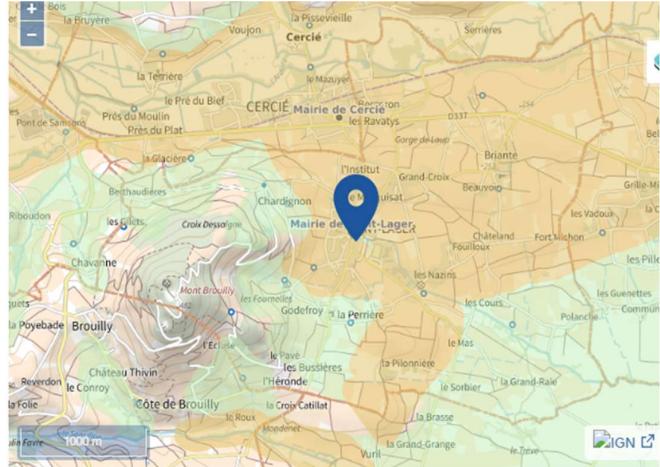
### Le retrait-gonflement d'argile

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau et se tassent en saison sèche.

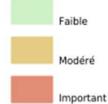
Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration)

Le retrait-gonflement d'argile est considéré comme un risque naturel

Dans une grande partie du territoire de la commune ce risque est considéré comme modéré



Légende :



### Les chutes de blocs et glissements de terrains

Le dossier départemental sur les risques majeurs mentionne pour la commune de Chiroubles les risques de chutes de blocs et de glissements de terrains. Ces risques se manifestent de 2 manières :

- Par l'éboulement ou la chute de pierres ou de bloc dû à une action de l'érosion, des conditions météorologiques et des systèmes racinaires sur les flancs rocheux qui entraînent le détachement de ces pierres ou blocs.
- Par un glissement de terrain, mouvement plus ou moins lent d'un sol en pente qui se détache selon la nature du sol, l'inclinaison de la pente et les intempéries ; ce phénomène est particulièrement sensible dans les parties pentues de la commune, suite à des pluies abondantes

Des signes précurseurs peuvent apparaître:

- Fissures dans les murs,
- Poteaux, barrières penchées
- Terrains ondulés, fissurés (début de niche d'arrachement).

En cas d'accélération brutale du phénomène:

- **Fuire la zone dangereuse**
- **Alerter**
- **Ne pas revenir sur ses pas,**
- **Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé**



## Le risque sanitaire

L'ensemble des mesures à appliquer par la commune est à adapter en fonction :

- des textes officiels (arrêtés, lois, instructions préfectorales...)
- des circonstances
- des conditions et particularités locales

Ces mesures sont énumérées ci-dessous : (liste non exhaustive)

- Obligation du port du masque dans l'espace public
- Respect de la distanciation physique
- Marquage au sol des distances dans les zones d'attente
- Mise à disposition de gel hydro alcoolique à l'entrée des espaces publics et des lieux de rassemblement en général,
- Détermination, affichage et respect des jauge dans les espaces publics fermés
- Fléchage des parcours dans les lieux de rassemblement
- Contrôle des passes sanitaires
- Confinement partiel ou total
- Fermeture des lieux publics
- Autorisation spéciale de sortie
- Interdiction de rassemblement



## Le risque Radon

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration du radium et de l'uranium, deux éléments qui se trouvent dans le sol et les roches. Ce gaz peut s'infiltrer dans les habitations par le passage des canalisations, les vides sanitaires, les caves, etc. à partir des sols où il se trouve naturellement, mais également des matériaux de construction du logement. L'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire, a classé les communes en fonction de leur potentiel radon :

- **zone 1** : zone à potentiel radon faible.
- **zone 2** : zone à potentiel radon faible mais dans lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments.
- **zone 3** : zone à potentiel radon significatif.

La commune de Chiroubles est classée en **zone 3**, zone à potentiel radon significatif.

### Les mesures à prendre :

- Aérer et ventiler son logement régulièrement, en particulier les sous-sols, caves....
- Renforcer l'étanchéité entre le sol et le, notamment en bouchant les éventuelles fissures, en améliorant l'isolation des sols



## Le risque d'attentat

**REAGIR EN CAS D'ATTAQUE**

**1. S'ÉCHAPPER**

**2. SE CACHER**

**3. ALERTER**

**4. RÉSISTER**

ÊTES-VOUS CERTAIN  
DE POUVOIR  
VOUS ÉCHAPPER  
SANS RISQUE ?

SI OUI

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (courbez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper
- Prévenez / alertez les personnes
- Évitez les mouvements de panique
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.

SI NON ENFERMEZ-VOUS  
ET BARRICADEZ-VOUS

- Enfermez-vous et barricadez-vous
- Eloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible



UNE FOIS CACHÉ  
ET EN SÉCURITÉ,  
APPElez LES SECOURS

Où ? : Donnez votre position  
mais également celle de vos agresseurs.

Quo ? : Nature de l'attaque (explosion,  
fusillade, attaque à l'arme blanche...)

Qui ? : Nombre d'assaillants, description  
physique et attitude, estimation du nombre  
de personnes blessées ou cachées.

- Comment se comportent-ils ?
- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communications ont-ils ?
- Ne raccrochez pas !

SI SE CACHER OU ÉVACUER  
EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE  
VIE EST EN DANGER

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distraizez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).



FAIRE FACE  
ENSEMBLE



## Le risque sismique

La commune de Chiroubles est classée en **zone de sismicité 2** : ce qui correspond à un niveau faible sur une échelle allant de 1 (très faible) à 5 (fort),

### Les conseils :

#### Pendant la secousse

Si vous êtes à l'INTERIEUR :

Placez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides. Eloignez vous des fenêtres.

Si vous êtes à l'EXTERIEUR :

- Eloignez-vous le plus possible des bâtiments, des arbres, des lignes à haute tension.
- Accroupissez-vous et protégez-vous la tête.

Les équipements comme les antennes de télévision, les cheminées, les pots de fleurs ou tout autre objet qui pourrait tomber suite aux secousses risquent de blesser les personnes se situant à proximité d'un bâtiment.

#### Après la secousse

##### En cas de séisme de faible intensité :

- Rentrez chez vous avec précaution. N'allumez pas de flamme avant d'avoir la certitude qu'il n'y a pas de fuite de gaz.
- Vérifiez que personne n'est resté coincé dans les ascenseurs. Prévenez les secours en cas de besoin.

##### En cas de séisme important :

- Evacuez le bâtiment dès l'arrêt des secousses en faisant bien attention aux objets qui sont tombés par terre et à ceux qui menacent de le faire.
- N'utilisez pas les ascenseurs.
- Eloignez-vous rapidement des bâtiments.
- Pensez à emporter les objets de première nécessité (par exemple une couverture en hiver)
- Coupez les réseaux (gaz, électricité) si vous en avez la possibilité.
- Méfiez-vous des répliques. Elles se produisent fréquemment dans les minutes ou les jours qui suivent un tremblement de terre.
- Ne rentrez pas chez vous sans l'autorisation des autorités

## Les indemnisations prévues en cas de catastrophe naturelle

Le décret 2023-881 du 15 septembre 2023, en particulier art 1 - 4° et 5° modifiant les articles 125-13 et 125-14 du code de l'environnement fait obligation à la commune de préciser, dans le DICRIM, les moyens d'indemnisation en cas de catastrophe naturelle.

Pour bénéficier de la couverture du sinistre **catastrophe naturelle**, il faut :

- Avoir souscrit un contrat d'assurance garantissant ce type de dommage ; pour les particuliers, il est inclus obligatoirement dans le **contrat multirisque habitation** ; les professionnels doivent avoir souscrit un contrat particulier.
- L'état de catastrophe naturelle ou technologique a été demandé par la Mairie et reconnu par un arrêté publié au journal officiel

Une **catastrophe naturelle** est provoquée par un évènement naturel et d'intensité anormale. Tous les phénomènes ne sont pas pris en compte tels que le vent et la grêle.

En cas de survenance d'une **catastrophe naturelle** vous devez faire une déclaration à votre assureur dans les 5 jours et demander à la mairie de déclencher la procédure de constatation de **catastrophe naturelle** auprès de la Préfecture.

L'arrêté de **catastrophe naturelle** précise les communes reconnues en **état de catastrophe naturelle**, les périodes pendant lesquelles les faits se sont produits et la nature des dommages causés par la catastrophe naturelle.

Le site service-public.fr > argent-impôts-assurances > assurance habitation > assurance et catastrophe naturelle détaille la procédure à suivre pour bénéficier, le cas échéant, de ces dispositions.

## Le kit d'urgence à tenir à portée de main



# Votre kit d'urgence

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.

